



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 7 avril 2026, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Salle Communautaire Chapdelaine, située au 878, rue du Saint-Pierre. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M ^{me} Laurence Hamelin	Conseillère district # 1	Présente
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M ^{me} Diane Hovington	Conseillère district # 4	Présente
M ^{me} Cynthia Levesque	Conseillère district # 5	Présente
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Francis Dubreuil, directeur général et greffier-trésorier;

Michèle Bérubé, directrice générale adjointe par intérim et responsable de l'urbanisme;

1. OUVERTURE

2026-04-104 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2026-04-105 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2026-04-106 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Laurence Hamelin et appuyé par Martin Larivière :

D'adopter l'ordre du jour tel avec l'ajout des points suivants:

Le greffier propose l'ajout du point 2.6 – Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

La conseillère du district #4 propose l'ajout du point 9.2 – Sécurité routière mise en œuvre d'aménagements et gouvernance

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Approbation de la convention d'aide financière avec l'office d'habitation Pierre De Saurel et la société d'habitation du Québec
- 2.2 Autorisation de passage pour la 20e édition du défi vélo de la maison des greffés Lina Cyr
- 2.3 Octroi d'une gratuité pour l'utilisation du Centre communautaire Chapdelaine par le club social du service incendie de Saint-Roch-de-Richelieu
- 2.4 Appui à la semaine nationale pour le dons d'organes
- 2.5 Dépôt du bilan de l'eau 2024
- 2.6 Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de Sodium)

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Embauche d'un adjoint à l'urbanisme pour la période estivale
- 3.2 Embauche des animateurs et aide-animateurs pour le camp de jour 2026
- 3.3 Embauche d'un 2e journalier à temps plein au travaux publics et des parcs
- 3.4 Affichage poste d'intervenant(e) à la zone 11-17

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

- 5.1 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)

6. BIENS ET SERVICES

- 6.1 Octroi du contrat 2026 pour le balayage par Lidar des carrières et sablières
- 6.2 Octroi du contrat 2026 pour le rapiéçage d'asphalte
- 6.3 Octroi du contrat 2026 pour le scellement de fissures
- 6.4 Octroi du contrat 2026 pour le marquage de la chaussée
- 6.5 Octroi du contrat 2026 pour l'entretien des parcs et espaces verts de la Municipalité
- 6.6 Sélection de l'artiste principale pour la fête d'été 2026

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Autorisation à la direction générale d'entreprendre des échanges avec Ressources naturelles Canada relativement à une entente à intervenir pour l'installation d'un sismographe au bureau municipal
- 7.2 Avis de motion du projet de règlement 477-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

- 8.1 Dépôt du rapport du mois précédent sur l'émission des permis.
- 8.2 Approbation d'une demande au PIIA pour le 512 et 512-A dans le secteur Cité Anéda (lot 6 709 808)

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Dépôt du rapport annuel 2025 des activités du service de sécurité incendie de la Municipalité (SSI)
- 9.2 Mise en œuvre d'aménagements et gouvernance

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Dépôt du rapport annuel 2025 du service de la bibliothèque

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 3 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Levesque et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mars 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION

2026-04-108 2.1 APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC L'OFFICE D'HABITATION PIERRE DE SAUREL ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'office d'habitation Pierre-De Saurel souhaite déposer une demande d'aide financière pour le soutien à divers travaux de rénovation de ses habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QUE le programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM - volet 1) requiert une convention tripartite entre la Municipalité, l'Office et la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Madame Cynthia Levesque :

D'approuver la convention d'aide financière avec l'Office d'habitation Pierre-De Saurel et la société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-04-109 2.2 AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA 20E ÉDITION DU DÉFI VÉLO DE LA MAISON DES GREFFÉS LINA CYR

CONSIDÉRANT QUE la Maison des greffés Lina Cyr a déposé une demande en ce sens à la Municipalité le 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le passage du convoi des cyclistes dans la Municipalité est prévu pour le 10 juillet en avant-midi;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des greffés recueille ainsi des dons qui servent directement aux services offerts à leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées peuvent contribuer à l'atteinte de l'objectif de 200 000 \$ en allant sur le site internet de l'organisme et que celui-ci sera partager sur la page Facebook de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE copie de cette résolution sera remise au Ministère des Transports du Québec par l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Diane Hovington :

D'autoriser le passage d'un convoit de cyclistes le 10 juillet 2026 sur le territoire de la Municipalité dans le cadre d'un défi vélo au profit de la Maison des greffés Lina Cyr.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-04-110 2.3 OCTROI D'UNE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHAPDELAINE PAR LE CLUB SOCIAL DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE le club social du service incendie de la Municipalité en a fait la demande en février;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement a eu lieu le 21 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les frais de location servent majoritairement à compenser pour la facture du ménage suivant l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE le club est organisme à but non lucratif visant à développer et maintenir un sentiment d'appartenance au service de la Municipalité participant ainsi au maintien d'un engagement des membres envers le service;

CONSIDÉRANT QUE seul le conseil municipal peut octroyer une gratuité de location de la salle communautaire Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Monsieur Martin Larivière :

D'octroyer une gratuité au club social des pompiers de la Municipalité pour la location de la salle communautaire Chapdelaine du 21 mars dernier;

De procéder à l'annulation de la facture de location associée à cette occasion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-04-111 2.4 APPUI À LA SEMAINE NATIONALE POUR LE DON D'ORGANES

CONSIDÉRANT QUE du 19 au 25 avril se tiendra la Semaine nationale du don d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population à l'importance du don qui peut sauver ou transformer de nombreuses vies;

CONSIDÉRANT QUE le 31 décembre 2025, le Québec comptait 898 personnes en attente d'un don d'organe ou de tissus, représentant autant de familles et de citoyens en situation d'espoir;

CONSIDÉRANT QUE le don d'organes et de tissus demeure un geste de grande générosité et que la sensibilisation contribue à encourager les discussions au sein des familles et de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec et ses partenaires annuellement des actions de mobilisation et d'informations auprès du public depuis plus d'un demi-siècle;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Québec jouent un rôle essentiel dans la diffusion de l'information et dans la promotion des initiatives citoyennes visant la santé et la solidarité communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Diane Hovington :

Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu souligne la semaine nationale du don d'organes et de tissus du 19 au 25 avril 2026 et encourage les citoyens discutés du don d'organes et de tissus avec leurs proches et a exprimé clairement leur volonté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-04-112 2.5 DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2024

Il est procédé au dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2024. Le document est par le fait même rendu public et sera disponible sur le site web de la Municipalité.

2026-04-113 2.6 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal permet aux municipalités de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE le même article de loi précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

CONSIDÉRANT QUE le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Levesque et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

Que la Municipalité confie, à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour la saison 2026-2027;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium et d'abrasifs traités dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2026-2027, ce pourcentage est fixé à 1% pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2% pour les non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RESSOURCES HUMAINES

2026-04-114 3.1 EMBAUCHE D'UN ADJOINT À L'URBANISME POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

CONSIDÉRANT QUE la période d'affichage du poste se terminait le 29 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues et les entrevues menées par la responsable de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la responsable de l'urbanisme recommande l'embauche de Monsieur Dieter Hoffmann;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2026 prévoit les sommes requises pour cette embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Madame Cynthia Levesque :

Que la Municipalité embauche M. Dieter Hoffmann au poste d'adjoint à l'urbanisme à titre d'emploi étudiant pour la période estivale, dans le respect de la prévision budgétaire et au taux horaire correspondant à la classe 1, échelon 1;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-04-115 3.2 EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET AIDE-ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR 2026

CONSIDÉRANT QUE Le rapport administratif préparé par le Responsable des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les besoins exposés aux élus pour la tenue du camp de jour 2026;

CONSIDÉRANT QUE la grille des salaires pour le camp de jour 2026 et la prévision budgétaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'embaucher l'intervenant de camp, Mme Christine Gervais;

D'embaucher les animateurs suivants: Mégane Duhamel, Loïc Fournier, Camille Rodrigue, Nelly Champagne, Samuel Thibodeau, Marie-Jade K. Courchesne, Thomas Lafleur, Lucas Lavallée, Adam Lafleur, Zoé Léger, Léanne Jodoin, Alexia Lafond, Léa Rousseau, Mélodie Bourdage.

D'embaucher les aides-animateurs suivants: Thomas Emond, Henri Bussièrès, Evans Ovilmar, Jason Desloges, William Courtemanche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-04-116 3.3 EMBAUCHE D'UN 2E JOURNALIER À TEMPS PLEIN AUX TRAVAUX PUBLICS ET DES PARCS

CONSIDÉRANT QUE L'analyse interne des besoins en main d'œuvre dans l'organisation du travail aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation faite de l'employé occupant actuellement le poste de surnuméraire aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse budgétaire réalisée par la direction générale confirmant la disponibilité en 2026 des crédits nécessaire à cette embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Laurence Hamelin :

De modifier l'organigramme de la Municipalité afin d'ajouter un 2e journalier à temps plein sous la supervision du responsable des travaux publics;

D'embaucher M. Raymond El-Haddad au poste de journalier à temps plein et permanent;

D'octroyer à Monsieur El-Haddad la rémunération correspondant à la classe 3, échelon 2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-04-117 3.4 AFFICHAGE POSTE D'INTERVENANT(E) À LA ZONE 11-17

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ouvre le chalet du parc Raymond-Perrond les vendredis et certains samedis pour les jeunes de 11 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'intervenant(e) a été assumé par intérim depuis la fin de l'automne 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite combler le poste de manière permanente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'autoriser la direction générale en collaboration avec le responsable des loisirs, a affiché le poste d'intervenant(e) pour la zone 11-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

**2026-04-118 5.1 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET
AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET
COMPTES À PAYER)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois de mars totalisant la somme de 218 116.15 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril totalisant la somme de 87 822.36 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. BIENS ET SERVICES

**2026-04-119 6.1 OCTROI DU CONTRAT 2026 POUR LE BALAYAGE PAR
LIDAR DES CARRIÈRES ET SABLÈRES**

CONSIDÉRANT QUE la technologie de balayage par Lidar offre un portrait précis de la topographie des sites visés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité exerce une surveillance du respect des conditions d'exploitation des carrières et sablières;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Mosaïc 3D a fait une offre de service en ce sens à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé en 2025 un contrat du même objet par la résolution 2025-04-123 et modifié par la résolution 2025-06-174;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Madame Diane Hovington :

D'octroyer un contrat pour le balayage par Lidar des sites de carrières et sablières pour un montant de 14 400 \$, avant taxes;

D'affecter la dépense au fonds des carrières et sablières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-04-120 6.2 OCTROI DU CONTRAT 2026 POUR LE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation ayant pris fin le 31 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 5 soumissions dans le cadre de cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Evangéliste et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'octroyer le contrat pour 2026 au plus bas soumissionnaire conforme - Construction 2000 - au montant soumis de 389.77 \$ la tonne, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-04-121 6.3 OCTROI DU CONTRAT 2026 POUR LE SCÈLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation ayant pris fin le 31 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions, dont une seule est conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est autorisée à s'entendre avec le seul soumissionnaire conforme sur un prix qu'elle trouve juste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Levesque et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'octroyer le contrat pour 2026 au seul soumissionnaire conforme - l'entreprise NRJ - au prix négocié de 1.70\$ du mètre linéaire, avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-04-122 6.4 OCTROI DU CONTRAT 2026 POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation ayant pris fin le 31 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est autorisée à s'entendre avec le seul soumissionnaire conforme sur un prix qu'elle trouve juste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Evangéliste et appuyé par Madame Laurence Hamelin :

D'octroyer le contrat pour 2026 au seul soumissionnaire - Maquage et Traçage Québec (MTQ) - au prix négocié de 0.289 \$ / mètre linéaire pour les lignes axiales jaunes et lignes de rives blanches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-04-123 6.5 OCTROI DU CONTRAT 2026 POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation ayant pris fin le 31 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge le prix soumis raisonnable dans le contexte d'ajout de surfaces à entretenir et d'inflation depuis le dernier prix soumis en 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'octroyer le contrat pour 2026 au seul soumissionnaire - CPR pelouse - au prix soumis de 22 553 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-04-124 6.6 SÉLECTION DE L'ARTISTE PRINCIPALE POUR LA FÊTE D'ÉTÉ 2026

CONSIDÉRANT QUE le rapport préparé par le responsable des loisirs sur les différents groupes disponibles et respectant les critères de répertoire majoritairement francophone;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Kaurence Hamelin et appuyé par Madame Diane Hovington :

De confier la prestation musicale principale du spectacle de la fête d'été 2026 à Motel Capri au montant de 3500 \$ avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

2026-04-125 7.1 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ENTREPRENDRE DES ÉCHANGES AVEC RESSOURCES NATURELLES CANADA RELATIVEMENT À UNE ENTENTE À INTERVENIR POUR L'INSTALLATION D'UN SISMOGRAPHE AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les analystes de Ressources naturelles Canada ont effectué une évaluation de différents sites pour l'installation d'un sismographe et en viennent à la conclusion que la mairie de Saint-Roch-de-Richelieu est l'endroit répondant le mieux aux besoins;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'installation requiert peu d'espace et que le croquis fournit respecte les contraintes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Ressources naturelles Canada prévoit assumer l'ensemble des coûts liés au projet et notamment les travaux d'aménagement qui seraient requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Larivière et appuyé par Madame Diane Hovington :

D'autoriser la direction générale à entreprendre les discussions pour la préparation d'une entente à présenter ultérieurement au conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-04-126 7.2 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 477-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

L'Avis de motion est donné par Monsieur Martin Evangéliste :

Avis de motion est donné qu'un le projet de règlement 477-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sera présenté à une séance ultérieure;

Ce projet de règlement vise à se conformer aux dispositions de la loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel (LQ2021) et modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de mieux encadrer l'entretien des bâtiments patrimoniaux.

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

2026-04-127 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS PRÉCÉDENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

Il est procédé au dépôt du rapport du mois de mars sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

2026-04-128 8.2 APPROBATION D'UNE DEMANDE AU PIIA POUR LE 512 ET 512-A DANS LE SECTEUR CITÉ ANÉDA (LOT 6 709 808)

CONSIDÉRANT QUE la demande a été traitée au comité consultatif d'urbanisme le 24 mars;

CONSIDÉRANT QUE le prometteur dépose un nouveau modèle de maison ayant un garage intégré;

CONSIDÉRANT QUE le plan projet réalisé par l'arpenteur-géomètre fait sous les minutes 4047, daté du 24 février 2026 respectent les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture du plan en trois dimensions respecte les critères du PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Evangéliste et appuyé par Madame Cynthia Levesque :

D'approuver le projet du 512-512-A rue Gary, sur le lot 6 709 808.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-04-129 9.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2025 DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ (SSI)

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2025 des activités du service de sécurité incendie de la Municipalité;

Copie du rapport sera disponible sur le site web de la Municipalité;

2026-04-130 9.2 MISE EN ŒUVRE D'AMÉNAGEMENTS ET GOUVERNANCE

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière constitue une responsabilité essentielle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE certaines problématiques sont connues et récurrentes sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution No 202-03-082, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a donné son aval à l'implantation d'une traverse piétonnière à l'intersection des rues Saint-Pierre et Principale;

CONSIDÉRANT QUE cette est conditionnelle à la réalisation de travaux relevant de la municipalité, incluant notamment l'abaissement du trottoir du côté de la pharmacie ainsi

que l'embauche d'une brigadière scolaire;

CONSIDÉRANT QUE ces conditions n'ont toujours pas été complétées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Laurence Hamelin :

De reconnaître la sécurité routière comme une priorité municipale;

De mandater la direction générale afin d'élaborer, d'ici 6 mois, un plan d'action en sécurité routière;

De réaliser, au plus tard d'ici l'été 2026, les travaux requis pour permettre la mise en place de la traverse piétonnière à l'intersection des rues Saint-Pierre et Principale, incluant:

- l'abaissement du trottoir du côté de la pharmacie;
- Toute autre intervention requise relevant de la municipalité;

De procéder à l'embauche d'une brigadière scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027;

De confirmer formellement au MTQ la réalisation des conditions requises; De Transmettre une demande formelle au MTQ concernant les autres interventions requises sur la rue Principale et à proximité du par (); De demander un échéancier écrit au MTQ et d'en assurer le suivi; De solliciter officiellement une rencontre avec la direction régionale du MTQ;

De constituer ou de modifier le comité municipal de sécurité routière afin d'y inclure minimalement:

- Un(e) membre du conseil municipal;
- Un(e) représentant(e) de la direction de l'école du territoire;
- Le policier ou la policière parrain(e) de la Sûreté du Québec;
- Au moins deux citoyennes ou citoyens indépendants ;

Le tout avec un rôle consultatif actif et un accès à l'information pertinente;

De prévoir une reddition de comptes annuelle au conseil municipal.

Monsieur Martin Évangéliste inscrit sa dissidence sur ce point

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

2026-04-131 10.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025 DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est procédé au dépôt du rapport financier 2025 de la bibliothèque municipale, tel que requis par le réseau des bibliothèques du Québec.

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

2026-04-132 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

Nom des candidats à l'embauche : **Q-** Une citoyenne demande pourquoi donner le nom du candidat seulement une fois la résolution d'embauche adoptée ? **R-** Il s'agit d'éviter aux candidats de voir leur nom être dévoilé et utilisé advenant un débat entre les élus sur l'embauche.

Délais dans l'obtention de réponses à certaines questions : **Q –** Le citoyen se plaint de ne pas avoir eu de réponses à des questions qu'il a posées il y a 5 mois. **R-** Certaines réponses ont été préparées par la direction générale et sont disponibles dès ce soir pour consultation sur place. Un suivi écrit par courriel sera fait avant la prochaine séance au citoyen.

État de la traverse : **Q –** Une citoyenne demande quel est l'état de situation relativement à la traverse.

Point 9.2 de l'ordre du jour : **Q –** Un citoyen demande si la résolution est une recommandation du comité de circulation ou de la sécurité publique. **R –** La résolution est un ajout séance tenante qui n'a pas fait l'objet d'une recommandation d'un comité de la Municipalité.

Point 9.2 de l'ordre du jour : **Q –** Un citoyen demande si le point va revenir à une prochaine séance du conseil ? **R –** Les résolutions adoptées ne reviennent pas aux séances suivantes à moins que le maire appose son veto ou que le conseil, sous recommandation du directeur général souhaite la modifier ou l'abroger.

Facture de la Ville de Saint-Ours à 38 000 \$: Q – Une citoyenne demande s’il s’agit d’une facture pour l’entretien des étangs ou la construction d’un 4^e étang. **R** – Contrairement à la réponse formulée en séance, il s’agit de la libération finale pour la réfection des étangs existants.

Entretien des chaussées : Q – Un citoyen demande combien de jours ont été attribués à la réfection de l’asphalte depuis la fonte des neiges et se préoccupe du cout d’entretien des nouvelle route qui sont construites pour les développement résidentielles. **R**- L’équivalent de 3 jours à deux employés a été attribués à des réparations ponctuelles de nids-de-poule. Toutefois les conditions météo n’ont pas permis de débiter la grande opération printanière de colmatage. Sur le coût d’entretien des chaussées, le compte de taxes des citoyens résidents sur les nouvelles rues couvre l’entretien et la réfection futur de ces installations.

Carte des lots dont les comptes de taxes ont été radiées en janvier : Q – Un citoyen souhaite voir la carte des lots. **R**- La carte est disponible pour consultation auprès du greffier après la séance.

Point 9.2 de l’ordre du jour : Q – Une citoyenne demande quelle sera le cout des aménagements à la résolution 9.2. **R**- Une évaluation à jour des coûts n’est pas disponible pour les aménagements proposés.

2026-04-133 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

2026-04-134 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Cynthia Levesque :

De lever la séance à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ